célèbres qui divisèrent la Péninsule, la République prit parti pour les Gibelins, mais sans se mêler activement aux hostilités. Sous Martin V, elle commença de rechercher l'abri de la Papauté, et au dix-septième siècle nous la voyons placée sous le protectorat du Saint-Siége,—protectorat parternel et fécond qu'elle n'a jamais eu à regretter, et que l'Italie, pour être heureuse et libre, eût dû reclamer depuis longtemps, si elle avait mieux compris les intérêts de son repos et les vraies conditions de sa grandeur.

Le système politique de la République est d'une grande simplicité : un conseil de soixante membres, nommés à vie, compose le Corps législatif ; deux *Capitaines-régents*, élus par cette assemblée, exercent le pouvoir exécutif, et un conseil de douze membres, qui se renouvelle par tiers chaque année, et forme une sorte de corps intermédiaire entre les deux pouvoirs, et remplit les fonctions de tribunal d'appel ou de cassation. Un magistrat, nommé pour trois ans, est chargé de l'administration de la justice. Les impôts, qui ne frappent d'autres objets que ceux atteints, en France, par les contributions indirectes, sont toujours proportionnés aux dépenses publiques ; enfin la force militaire se compose de tous les citoyens en état de porter les armes.

Elle entretient à Paris, à Rome, à Florence et à Turin des représentants chargés de veiller à ses intérêts. Jusqu'en 1857, elle n'avait qu'un simple consul près du gouvernement français : elle y est aujourd'hui représentée par un agent diplomatique.

L'historien Adams, dans son *Examen des constitutions républicaines*, cite avec le plus grand éloge le peuple de Saint-Marin ; et faisant un reproche à Addison de n'avoir parlé que superficiellement des institutions de cette République, tandis qu'il s'est longuement appliqué à décrire les monuments de l'Italie, il ajoute : " La forme du gouvernement de Saint-Marin aurait dû exciter sa curiosité, et les mœurs de ce peuple conquérir son estime."

Ce petit Etat, en effet, plein de dignité dans sa faiblesse, n'a jamais voulu invoquer l'aide de l'étranger ; il ne doit qu'à lui-même le maintien de son indépendance, et la République pourrait prendre pour devise cette fière parole d'un des plus aimables poëtes :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

Comme les anciennes Républiques italiennes, celles de Saint-Marin a conservé son *Livre d'or*, où sont inscrits les noms des *Patriciens*,—livre de la noblesse, comme le fait judicieusement observer l'historien Delfico, mais non *Livre de l'aristocratie*. Il faut avoir rendu des services signalés au pays pour être admis au patriciat, qui jouit des mêmes droits et des mêmes avantages que celui de Rome. Plusieurs membres de la famille Bonaparte y ont été agrégés et ont occupé des grades militaires dans la République. Charles Bonaparte, prince de Mussignano, était colonel de la garde du Conseil ; Joseph-Lucien, capitaine de la milice, et le fils du prince de Canino, commandant de la forteresse de Rocca.

Parmi les événements de ces derniers temps qui ont marqué dans l'histoire de Saint-Marin se placent, avant tout, ses relations avec le général Bonaparte pendant la première campagne d'Italie. Au mois de pluviose an V, le jeune général députa le savant Monge près de la petite République " pour l'assurer de la fraternité et de l'amitié de la République française," suivant les termes d'une note du major-général Berthier, datée du quartier général de Pesare.

Introduit devant le Conseil assemblé, Monge lui adressa un discours dont la fin est assez curieuse à citer.

" Citoyens, leur dit-il, la constitution politique des peuples qui vous environnent peut éprouver des changements. Si quelques parties de vos frontières étaient en litige, ou même si quelque partie des Etats voisins, non contestée, vous était absolument nécessaire, je suis chargé, par le général en chef, de vous prier de lui en faire part. Ce sera avec le plus grand empressement qu'il mettra la République française à portée de vous donner des preuves de sa sincère amitié.

" Quant à moi, citoyens, je me félicite d'être l'organe d'une mission qui doit être agréable aux deux Républiques, et qui me procure l'occasion de vous témoigner la vénération que vous inspirez à tous les amis de la liberté."

Monge entretient depuis lors une correspondance assez suivie avec les Capitaines-Régents ; et nous croyons savoir que ces lettres, qui respirent toutes un sentiment de vive sympathie et de profonde estime pour la petite République, doivent être prochainement publiées dans la correspondance de l'illustre membre de l'Institut.

Bonaparte voulut lui-même se mettre en rapport direct avec le gouvernement de Saint-Marin, et il adressa aux Capitaines-Régents la lettre suivante, de son quartier-général de Modène, le 19 ventôse an V :

CITOYENS,

Le citoyen Monge m'a rendu compte du tableau intéressant que lui a offert votre petite République. Je donne ordre que les citoyens de Saint-Marin soient exempts de contribution et respectés dans quelqu'endroit de la République française qu'ils se trouvent.

Je donne ordre au général Sahuguet, qui a son quartier-général à Rimini, de vous remettre quatre pièces de canons de campagne, dont je fais présent au nom de la République. Il mettra également à votre disposition mille quintaux de bled, qui serviront à l'approvisionnement de votre république jusqu'à la récolte.

Je vous prie de croire, citoyens, que dans toutes les circonstances je m'empresserai de donner au peuple de Saint-Marin des preuves de l'estime et de la considération distinguée avec lesquelles je suis.... BONAPARTE.

En 1849, après la prise de Rome, Garibaldi, dénué alors de toutes les protections puissantes qu'il a rencontrées depuis, alla demander un asile aux montagnes de la République ; mais Saint-Marin, ne se souciant pas avec raison de compromettre son indépendance et son repos pour ce chef de condottieri, le pria d'aller chercher ailleurs un refuge.

Depuis dix ans, la petite république vivait dans le bonheur de l'oubli ; mais aujourd'hui la révolution italienne menace ses frontières et sa sécurité ; et elle s'adresse à la France pour faire respecter ses droits.

Sous quel prétexte voudrait-on troubler l'oasis de Saint-Marin ! Il ne gémit pas sous un joug étranger : il s'appartient ; on ne peut invoquer contre lui l'influence autrichienne ni l'oppression d'aucun prime ; il est libre. Qu'on laisse donc son autonomie à cet intéressant petit état, et qu'il continue de jouir en paix de sa liberté séculaire !

Alterius non sit, qui suus esse potest.

Un homme de la cour jouait au piquet, et était impatienté par un voisin à vue courte et à long nez. Pour s'en débarrasser, il prit son mouchoir et moucha le nez de cet homme incommode. " Ah ! monsieur, lui dit-il aussitôt, je vous demande pardon ; je l'avais pris pour le mien. "

Le mot de la dernière énigme est : *Pomme.*

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d., payable immédiatement. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*.

AGENTS.

A Sainte-Thérèse . . . . . M. A. Thérien.
A l'Assomption . . . . M. H. C. W. Laurier.
A la Petite-Salle . . . . M. W. Couture.
Chez les Externes . MM. P. Doherty. Chs. Baillargeon.

A. LEPAGE, Gérant.